

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an.....\$2.00
Six mois.....1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

MONSIEUR MATHIEU APPROUVE LA CAMPAGNE DES ÉPARGNES DE GUERRE

Ce prélat distingué de l'Ouest, un chef catholique romain, approuve les efforts faits pour encourager l'épargne.

Monseigneur Mathieu, archevêque de Regina, est un des prélats les mieux connus de l'Eglise catholique au Canada. Il a été recteur de l'Université Laval avant d'être élevé au siège épiscopal de la Saskatchewan. Voici ce qu'il dit:

"Un moraliste illustre du siècle dernier, qui a été apprenti, puis ouvrier, avant de s'élever aux postes politiques les plus importants et de prendre une part dans l'émancipation de son pays, Franklin, résume en deux mots, dans ses ouvrages populaires, l'enseignement que lui a donné son expérience personnelle: Travail, économie. Or, le travail est le bon emploi du temps; l'économie est le bon emploi du salaire.

"Au jeune homme qui entre dans la vie avec une bourse vide et le cœur plein de désirs ardents et de bonnes intentions, ambitieux de s'aguerir contre la misère qu'il a peut-être connue au foyer, ambitieux de pourvoir à ses propres besoins, il faut dire et ne jamais cesser de répéter: "Travaille, économise."

"Notre gouvernement canadien donne ce conseil et en même temps il offre un moyen facile de le mettre en pratique, savoir, en émettant des Timbres d'Épargne de Guerre que tous, riches et pauvres, peuvent se procurer facilement.

"Espérons que nos concitoyens comprendront leur propre intérêt et qu'ils s'empresseront de montrer à la fois qu'ils aiment leur cher Canada et qu'ils désirent son progrès."

Le comité National des Epargnes de Guerre annonce que des Timbres d'Épargne de Guerre et des Timbres d'Économie, imprimés en français, sont actuellement distribués aux agents dans toute la province de Québec et que, par conséquent, ils sont à la disposition de tous ceux qui désirent s'en procurer. Il y a eu une demande considérable de ces timbres, et maintenant qu'il y en a, on croit qu'il s'en vendra en quantité considérable.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le directeur de l'impôt indique, dans une circulaire, ceux que la loi atteint.

Le directeur de l'impôt sur le revenu, département des Finances, afin d'éviter les malentendus, vient de publier une circulaire indiquant aux contribuables ce qu'ils ont à faire.

Avant de préparer son rapport sur l'impôt, le contribuable doit lire attentivement les instructions contenues dans la formule afin de se conformer strictement aux stipulations de la loi. Il doit surtout donner toutes les informations possibles de manière à épargner la correspondance avec le ministère.

Voici, indiqués ci-après, ceux qui doivent faire rapport et les formules dont ils doivent se servir:

Sur la Formule T. 1. Toute personne autre qu'un cultivateur ou éleveur de bestiaux qui, durant l'année de calendrier 1918, a reçu ou gagné \$1,000 ou plus et qui durant 1918 était célibataire, veuve ou veuf sans enfant à sa charge au-dessous de 21 ans.

Toutes autres personnes que les cultivateurs ou éleveurs de bestiaux qui, durant l'année de calendrier 1918, ont reçu ou gagné \$2,000 ou plus.

Sur la Formule T. 1A. Tous les cultivateurs ou éleveurs de bestiaux se serviront des formules T. 1A au lieu des formules T. 1.

Vu que les associés de toutes catégories, comme tels, ne sont pas tenus de faire rapport, les membres des firmes doivent, en leurs noms respectifs, préparer des rapports des catégories auxquelles ils appartiennent, y incluant un état de leurs intérêts financiers dans les dites firmes.

Sur la Formule T. 2. Toutes corporations et compagnies à fonds social en Canada et toutes corporations étrangères, faisant affaires au Canada.

Sur la Formule T. 3. Tous syndics, exécutifs, administrateurs, agents, receveurs ou personnes agissant en qualité de dépositaire.

Sur la Formule T. 4. Tous patrons qui ont eu à leur emploi durant l'année de calendrier 1918, aucune personne (comptant directeur, commis et agents, etc.), qui a gagné \$1,000 et plus par année.

Sur la Formule T. 5. Toutes corporations et compagnies limitées.

Prenez l'habitude du timbre de guerre.

IMPORTATIONS SUD-AFRICAINES.

Des avis reçus par câble par la Commission canadienne du commerce, à Ottawa, disent qu'il n'y a plus sur les importations dans le Sud-Africain de restrictions qui pourraient gêner le commerce du Dominion. Cette information a été obtenue pour la gouverne des exportateurs canadiens qui ont sollicité des commandes sur les marchés sud-africains dans ces dernières semaines. Les récentes demandes venant de l'Union concernent les rails, outillages de chemins de fer, machines minières, instruments aratoires et vêtements.

Les importations sud-africaines, en 1913, ont atteint en chiffres ronds un total de \$42,000,000, dont le Royaume-Uni a pris \$21,000,000 et les Etats-Unis, \$3,500,000. En 1917, le total est tombé à \$36,000,000, dont \$18,000,000 venaient du Royaume-Uni et \$6,000,000 des Etats-Unis. L'augmentation des importations américaines dans l'Afrique-Sud correspond pratiquement à la valeur du commerce allemand retranché en 1914.

Les timbres d'épargne de guerre sont commodes à porter et ils sont rémunérateurs.

LE COMMERCE DES DOUZE MOIS FINISSANT EN FEVRIER.

	1917.	1918.	1919.
Importations pour consommation—	\$	\$	\$
Marchandises exemptes de droits de douane	444,917,609	546,253,779	528,030,603
Marchandises sujettes aux droits de douane	363,112,013	431,348,256	403,918,958
Total des importations, marchandises...	808,029,622	977,602,035	931,949,561
Droits perçus...	142,733,151	162,861,605	159,061,948
Exportations canadiennes—			
Les mines	83,641,039	76,969,040	78,316,975
Les pêcheries	24,570,488	31,610,187	34,509,763
Les forêts	55,540,515	51,591,269	68,317,442
Produits animaux	121,612,208	178,000,273	189,373,753
Produits agricoles	369,303,875	551,789,208	285,893,798
Objets manufacturés	455,173,956	657,842,339	554,797,764
Divers	7,532,612	4,794,798	5,106,937
Total des exportations, marchandises...	1,117,374,693	1,562,588,114	1,216,316,432
Importations, par pays—			
Royaume-Uni	106,246,557	83,901,839	74,806,773
Australie	733,911	2,330,339	4,974,470
Indes orientales anglaises	6,832,228	15,032,141	16,190,976
Guyane anglaise	6,317,677	7,313,402	6,433,167
Afrique méridionale anglaise	172,003	595,874	1,291,016
Antilles anglaises	13,786,798	10,830,004	8,857,904
Hong-Kong	1,310,683	1,856,973	2,280,156
Terre-Neuve	2,128,704	2,889,720	3,141,673
Nouvelle-Zélande	2,511,964	3,329,782	7,901,813
Autres parties de l'Empire britannique	1,597,759	1,787,461	1,073,809
République Argentine	2,270,926	1,330,892	1,353,964
Brésil	1,037,946	912,262	1,269,562
Chine	1,130,412	1,278,343	1,989,186
Cuba	572,722	1,121,953	2,649,763
France	6,450,397	5,325,766	3,716,338
Italie	1,207,963	778,510	600,087
Japon	7,967,876	11,961,084	13,412,873
Hollande	1,280,405	1,036,702	501,998
Etats-Unis	14,303,204	17,869,936	18,607,763
Autres pays	627,169,592	806,119,052	760,896,270
Exportations, par pays—			
Royaume-Uni	724,432,879	874,157,192	546,790,141
Australie	6,881,142	8,095,753	13,220,983
Indes orientales anglaises	1,395,505	3,950,992	3,430,791
Guyane anglaise	1,582,507	1,987,914	2,371,791
Afrique méridionale anglaise	4,300,885	5,224,158	11,505,527
Antilles	5,110,618	6,617,934	9,525,065
Hong-Kong	603,329	1,025,491	1,011,844
Terre-Neuve	6,520,067	9,866,752	11,466,594
Nouvelle-Zélande	3,265,943	4,121,155	5,162,321
Autres parties de l'Empire britannique	3,994,235	1,585,515	2,628,480
République Argentine	1,622,283	1,202,301	4,043,755
Brésil	901,070	1,118,196	4,021,616
Chine	401,753	1,668,187	2,785,289
Cuba	2,867,668	8,660,879	5,353,107
France	58,936,624	202,602,893	96,404,532
Italie	11,911,106	2,215,031	14,192,238
Japon	1,335,525	4,615,898	11,289,097
Hollande	1,569,109	2,124,510	564,225
Etats-Unis	269,261,819	412,103,503	454,948,642
Autres pays étrangers	10,450,626	14,643,860	15,600,394

Navigation aux ports canadiens.

Durant l'exercice clos le 31 mars 1917, 33,128 navires de mer, jaugeant 29,267,074 tonnes, et avec des équipages de 927,958 hommes, sont arrivés aux ports maritimes canadiens, et en sont partis (à l'exclusion des navires de cabotage). Sur ces navires, 7,387, jaugeant un total de 16,144,873 tonnes enregistrées et portant des équipages de 437,231 hommes, étaient britanniques; 12,241, d'un jaugeage de 4,343,448 tonnes enregistrées et montés par 198,584 hommes, étaient étrangers, suivant le rapport de la navigation du ministère des Douanes pour l'exercice clos en 1917.

LA GRÈCE A BESOIN DE RAILS.

La Commission canadienne du commerce annonce que le gouvernement grec demande 500,000 traverses en acier de 242 livres chacune pour ses chemins de fer. Les maisons canadiennes qui auraient l'intention de soumissionner devront le faire immédiatement, car la demande est urgente. On sait que des maisons américaines s'en occupent déjà. La Commission du commerce croit que ce serait une bonne occasion pour les manufacturiers canadiens d'employer leur surplus d'acier et leurs presses à forger qu'ils avaient installées pour faire des munitions, et possiblement à des taux plus avantageux que leurs compétiteurs.

COMMERCE PERMIS AVEC L'ENNEMI.

Le Board of Trade britannique annonce, par l'entremise de la Commission canadienne du commerce, Ottawa, la reprise du commerce, sous le contrôle de la licence générale, avec la Croatie, la Slavonie, la Bosnie et l'Herzégovine. La Commission a de plus reçu avis que les restrictions imposées par la proclamation concernant le commerce avec l'ennemi (territoire occupé), ne s'appliquent plus au commerce avec le Monténégro et avec l'Albanie. Conséquemment, on peut reprendre les transactions commerciales avec les pays ci-dessus mentionnés, sauf les défenses contenues dans la loi concernant le commerce avec l'ennemi. La licence générale n'enlève pas certaines restrictions existantes concernant le paiement des dettes d'avant-guerre et la remise de propriétés détenues ou administrées, avant la guerre, pour des personnes en territoire ennemi.

Huile d'éclairage, naphte ou gazoline en 1918.

D'après les rapports d'inspection du département du Revenu de l'Intérieur, la quantité totale des huiles d'éclairage inspectées au cours de l'année civile 1918, a été de 55,443,056 gallons, et la quantité de naphte ou gazoline et autres huiles, de 74,310,352 gallons.